



Déclaration liminaire de la FSU 66

CTSD du 22 mars 2019

En début d'année scolaire, nombreux sont celles et ceux qui ont exprimé leur refus de faire remonter les résultats des évaluations : pas question de donner l'opportunité au ministre de publier les résultats, comme il en avait exprimé l'intention. Ce serait la porte ouverte à la mise en concurrence des écoles, à l'opposé de ce que doit être un vrai service public.

Beaucoup ont également mis l'accent sur l'inadaptation des évaluations proposées qui pourraient mettre artificiellement en difficultés les élèves.

C'est pourquoi le SNUipp/FSU, au niveau national comme départemental, a décidé d'appeler au boycott de ces évaluations.

Le ministre, dans une volonté de mise au pas des collègues, à l'opposé de son discours bienveillant sur l'école de la confiance, a transmis un courrier aux Recteurs et DASEN menaçant de sanctions disciplinaires les récalcitrants.

La FSU 66 dénonce la pratique de certains IEN qui multiplient depuis plusieurs jours les appels téléphoniques, les mails aux écoles et les déplacements auprès des collègues qui peut s'apparenter parfois à du harcèlement.

La FSU 66 rappelle qu'il n'est pas question de remettre en cause les relations hiérarchiques mais de pointer des attitudes qui témoignent d'une infantilisation d'une partie de notre hiérarchie, prête à tout pour « ne pas faire de vagues » et montrer que tout va bien dans leur secteur d'intervention.

Chaque enseignant est libre de faire remonter ou pas ces évaluations : il engage sa responsabilité et sera soutenu avec force par la FSU 66. A-t-il besoin d'être d'être mis sous pression par un IEN qui affiche dans ce cas une crainte injustifiée quant aux répercussions sur sa propre carrière ?

Messieurs, un peu de sérieux ... et un minimum de courage ! Faut-il rappeler que le statut de la Fonction Publique a été créé en 1945, et renforcé en 1983, pour éviter que les fonctionnaires soient aux ordres ? La possibilité d'exprimer un avis divergent est constitutif du statut que le gouvernement est en train de remettre en cause... pendant que M.Blanquer souhaite réduire la liberté d'expression des personnels de l'Education Nationale, à travers l'article 1 de la loi qu'il ose appeler « la loi pour l'école de la confiance ».

La multiplication des injonctions et menaces de la part du ministre, dans le 1er degré et le 2nd degré avec par exemple l'envoi de l'IGEN dans un lycée de Nîmes parce que les enseignants n'ont pas souhaité organiser le bac blanc, commence à soulever un vent d'indignation, fort perceptible dans les AG de personnels organisées mardi lors de la journée de grève. Qui sème le vent... risque de récolter la tempête !

En ce qui concerne la préparation de rentrée 2019 dans les collèges. Nous réitérons nos grandes inquiétudes et notre fort mécontentement soulignés lors de notre déclaration vendredi dernier.

Les propositions des services de la DSDEN sont inacceptables en l'état : 22 postes supprimés dont 12 occupés pour seulement 9 créations dont seulement 5 postes « classiques » soit une balance négative de – 13 postes d'enseignants !

Pour la FSU, il est inacceptable de fermer des postes alors qu'il reste parfois plus de 10 h d'enseignement dans les disciplines concernées. Comme il est impensable de ne pas en ouvrir alors

que certains besoins sont importants et le nombre d'HSA trop élevés. Cette gestion comptable en fonction des compléments de service disponibles ne prend en compte ni l'intérêt des élèves ni celui des personnels.

Pour ce qui concerne la circulaire « mouvement du 1er degré ». Là encore, le ministre décide unilatéralement de modifier des règles départementales qui sont le fruit de longues concertations, depuis des années, entre les représentants des personnels et l'administration. Des bonifications qui faisaient consensus sont supprimées, d'autres sont rajoutées alors qu'elles n'ont jamais été demandées par les personnels. Ces changements de règles vont susciter des injustices, qui sont peu propices à motiver les personnels. Mais est-ce vraiment la préoccupation du ministre ?